

Annexe 1 :



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TERMES DE REFERENCE

I. Informations sur le Poste

Titre du Poste :	Expert Technique National en Appui à l'implantation de la police de proximité
Type de contrat :	IC
Niveau :	
Superviseur Direct :	CTP du projet
Lieu d'affectation :	Tunis, Tunisie
Durée :	8 mois avec possibilité d'extension

II Contexte

La conjonction d'un système de gouvernance autoritaire, de frustrations sociales profondes et d'une large aspiration à la liberté, a conduit au bouleversement sociopolitique que connaît la Tunisie depuis décembre 2010. Les événements qui s'en sont suivies ont ouvert la voie à une transition vers un système démocratique, d'une transformation radicale du mode de gouvernance facilitant durablement la métamorphose de ce pays vers la modernité politique. Ces événements exceptionnels ont eu des retombées importantes sur l'organisation du système sécuritaire dans le pays notamment au sein du Ministère de l'Intérieur qui a initié une réforme des institutions de sécurité intérieure. Le PNUD appuie le Ministère dans ses efforts de réforme.

Une première phase d'appui d'une durée de 9 mois a démarré en 2011. Une deuxième phase d'appui a été formulée en 2012. La seconde phase « Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité en Tunisie – Construire la confiance entre les services de sécurité et les citoyens » a démarré en mai 2013 pour une durée de trois ans. L'objectif général de la deuxième phase est de garantir les conditions sécuritaires favorables à la réussite de la transition démocratique en Tunisie, tout en établissant les bases d'une modernisation et réforme de la sécurité publique. Le projet s'articule autour de quatre axes : (1) révision du cadre juridique et institutionnel ; (2) amélioration des ressources de management et de gestion ; (3) gestion des ressources humaines (recrutement, formation et affectation) ; et (4) amélioration des relations avec le citoyen.

Le présent projet vise en particulier à appuyer le ministère de l'Intérieur et ses constituants (Police nationale, Garde Nationale) dans l'amélioration des ressources de management et de gestion : 1) en développant un système dynamique de suivi des ressources humaines, financières, matérielles, 2) a intégrer dans les mécanismes de gestion et de suivi du commissariat local, les préoccupations et orientations des municipalités desservies, 3) en effectuant un meilleur suivi des effectifs policiers en intégrant formation et GRH.

III. Fonctions / Principaux résultats attendus de l'Expert Technique (Coach PolProx)

Huit activités seront mises en place en vue d'atteindre le produit escompté :

- Coacher les agents/officiers de six commissariats pilotes (Police et Garde Nationale) pour leur inculquer les bonnes pratiques en matière de police de proximité ;
- Coacher le personnel des commissariats pilotes en matière d'exploitation du tableau de bord de gestion ;
- Coacher le personnel des commissariats pilotes en matière de procédures opérationnelles développées dans le cadre du projet de police de proximité (accueil, assistance aux victimes, garde à vue, ...) ;
- Coacher les chefs de postes pilotes ainsi que leurs collaborateurs dans tous les volets de gestion des ressources humaines (horaires de travail, discipline, évaluation, ...)
- Soutenir les différentes activités afférentes à l'implantation de la police de proximité en Tunisie ;
- Apporter un support technique aux comités locaux de sécurité ;
- Apporter le soutien technique requis au ministère.
- Superviser la mise en place de l'équipement dédié aux postes pilotes, si cela s'avère nécessaire, ainsi que la mise en application des SOP développées pour la raison.

IV Livrables attendus

Les prestations demandées à l'expert national s'articulent autour de la livraison des produits suivants :

1. Un rapport mensuel sur les actions menées et les activités à entreprendre pour la période suivante ;
2. Un rapport final comprenant un état exhaustif des activités de coaching menées, les outputs ainsi que des recommandations de formations et de gestion relatives à l'implantation de la police de proximité ;

V Profil recherché

Un expert de la Police Nationale sera retenu pour effectuer cet appui à l'implantation de la police de proximité. Il devra disposer des compétences suivantes :

Formation :

- Diplôme d'études supérieures (licence ou Maitrise) en sciences sociales, psychologie, administration publique, droit, sciences policières, sciences criminelles ou équivalents.
- Master serait un avantage

Expérience de travail

- ***Cadre actif, actuellement en fonction*** ayant minimum 10 ans d'expérience professionnelle dans une structure de la Police Nationale à un niveau croissant de responsabilité ;
- Expérience reconnue des questions de police de proximité ;
- Expérience avérée dans la gestion du changement serait souhaitable ;
- Connaissance avérée du secteur de la sécurité (police et garde nationale) et du cadre juridique tunisien ;
- Bonne connaissance de l'environnement social, politique et administratif du pays ;
- Connaissance des règles et procédures du PNUD/Nations Unies constitue un atout ;
- Capacité à travailler avec les responsables des commissariats et des partenaires au développement, ainsi qu'avec les organisations de la société civile ;
- Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, Email sous environnement Microsoft).

Langue

- Très bonne connaissance écrite et orale du français ; maîtrise de l'arabe requise. La connaissance de l'anglais est un avantage.

Si le/la candidat(e) retenu(e) est un fonctionnaire public, il/elle devra fournir la preuve de son détachement auprès du Programme des Nations Unies pour le développement durant la période du contrat.

Tout(e) candidat(e) ne remplissant pas l'une des conditions de sélection citées ci-dessus sera exclu(e) du processus.

VI Modalité de paiement

Les honoraires du consultant seront réglés conformément à la grille du PNUD, et ce comme suit :

Paiement	Montant	Livrable
1 ^{er} versement	12,5 %	Rapport mensuel
2 ^{ème} versement	12,5 %	Rapport mensuel
3 ^{ème} versement	12,5 %	Rapport mensuel
4 ^{ème} versement	12,5 %	Rapport mensuel
5 ^{ème} versement	12,5 %	Rapport mensuel
6 ^{ème} versement	12,5 %	Rapport mensuel
7 ^{ème} versement	12,5 %	Rapport mensuel
8 ^{ème} versement	12,5 %	Rapport final

VI Critères d'évaluation

1. **Évaluation technique** : les candidats qui auront plus de 70% des points seront retenus pour l'étape suivante. Le tableau des critères techniques :

Évaluation technique		Note maximum	Consultants				
			A	B	C	D	E
1.	Critère 1 : Qualification <ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'études supérieures (licence ou Maitrise) en sciences sociales, psychologie, administration publique, droit, sciences policières, sciences criminelles ou équivalents.....100 points Master serait un avantage.....150 points 	150					
2.	Critère 2 : Expérience générale dans le domaine de la sécurité publique et de la police de proximité (nombre d'années d'expérience) <ul style="list-style-type: none"> moins de 10 ans0 points 10 à 15 ans100 points Plus de 15 ans150 points 	150					
3.	Critère 3 : Plan de travail, Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDRs	400					
4.	Critère 4 : Entretien oral	300					
Total		1000					

2. **Évaluation financière** : 30% de la note finale.

3. **Note finale** : pondération entre l'évaluation technique et l'évaluation financière.

Note finale = Note technique* 70% + Note financière * 30%